



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

RSA

Question écrite n° 91480

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la situation des bénéficiaires du revenu de solidarité active. En effet, dans le cadre de leurs droits à la retraite ces personnes, à la différence de ceux qui perçoivent l'allocation de solidarité spécifique, ne peuvent continuer à cotiser. Aussi, dans de telles situations qui sont sensiblement identiques, d'une part, au vu des modestes ressources dont disposent les intéressés et, d'autre part, des conditions d'attribution de ces prestations, il lui demande quelles mesures pourraient être prises afin de faire disparaître cette inégalité.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91480

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er décembre 2015](#), page 9463

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)